

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2017

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 09

Nombre de Conseillers présents : 09

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Laetitia HOLTZ
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN.

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du Secrétaire de Séance
2. Approbation du PV 08.12.2016
3. Etat de Prévision des Coupes 2017
4. Etat de Prévision des Travaux Forestiers 2017
5. Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2018
6. Indemnité de fonction du 2^{ème} Adjoint
7. Demandes de subvention

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour : ligne haute-tension, vente de terrain et bois du bûcher.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

.../...

N° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Olivier ROMINGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 – Approbation du PV du 08.12.2016

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 – Etat de Prévision des Coupes

M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF, présente l'état d'assiette des coupes pour 2017 établi en date du 05 décembre 2016 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF.

Cet état prévisionnel 2017 prévoit :

- ↪ un volume total de coupe de 2 944 m³
- ↪ un coût total de débardage de 33 730 € HT
- ↪ un coût de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 78 800 € HT
- ↪ une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) de 40 720 € HT

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

APPROUVE unanimement cet état de prévision des coupes 2017,

AUTORISE le Maire à signer l'état en question.

N° 4 – Etat de Prévision des Travaux Forestiers 2017

M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF, présente le programme d'actions pour 2017 établi en date du 05 décembre 2016 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF.

Ce programme d'actions 2017 prévoit :

- ↗ des travaux de maintenance pour un montant de 680 € HT
- ↗ des travaux d'infrastructure pour un montant de 5 940 € HT (le montant de ces travaux pourrait être réduit de moitié en les faisant effectuer à notre Agent Technique)
- ↗ des travaux sylvicoles pour un montant de 2 380 € HT
- ↗ des travaux divers pour un montant de 680 € HT
- ↗ des travaux de plantation pour un montant de 580 € HT
- ↗ des travaux de protection contre les dégâts de gibier pour un montant de 1 110 € HT
- ↗ soit un montant total de 11 370 € HT

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

- **APPROUVE** unanimement ce programme d'actions 2017, en révisant le montant des travaux d'infrastructure,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document en question.

N° 5 - Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2018

M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF présente l'état d'assiette des coupes pour 2018 établi en date du 05 décembre 2016 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF :

Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2018								
2018	Forêt	Groupe	Unité de gestion	Surface de l'unité de gestion	Programme	Exercice Proposé	Surface à parcourir	Remarques
	MOLLAU	Amélioration	14_2	10,71	2018	2018	3,5	une piste est nécessaire pour exploiter la surface restante
	MOLLAU	Amélioration	15_2	8,66	2018	2018	3,5	une piste est nécessaire pour exploiter la surface restante
	MOLLAU	Amélioration	1a_1	9,25	2018	2018	9,25	
	MOLLAU	Amélioration	1b_1	2,47	2018	2018	2,47	piste à créer
	MOLLAU	Irrégulier	14_3	4		2018	4	ajout non prévu à la modification d'aménagement
	MOLLAU	Irrégulier	14_1	5,11	2018	2018	5,11	sous le ch du col de Rimbach
	MOLLAU	Irrégulier	15_1	5,27	2018	2018	5,27	sous le ch du col de Rimbach

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

APPROUVE unanimement l'état d'assiette des coupes pour 2018.

Départ de M. Gibaud à 21h00.

.../...

N° 6 - Indemnité de fonction du 2^{ème} Adjoint

Ce point particulier le concernant, M. Daniel ISENSCHMID, 2^{ème} Adjoint au Maire, se retire de la salle de séances.

M. le Maire informe le Conseil qu'il donne, à compter du 1^{er} janvier 2017, délégation du domaine finance, urbanisme et agriculture à M. Daniel ISENSCHMID, 2^{ème} Adjoint,

Il rappelle au Conseil les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints. Il propose donc de lui verser les indemnités de fonction à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement,

- **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de l'indemnité de fonction du 2^{ème} Adjoint au Maire est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales, susceptible d'être allouée aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixé à 6,60 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique Territoriale. Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **S'ENGAGE** à voter, annuellement, à son Budget Communal, les crédits nécessaires au règlement des indemnités de fonctions du 2^{ème} pour la durée de son mandat.
- **DECIDE** que les indemnités de fonction seront payées trimestriellement

M. Daniel ISENSCHMID, 2^{ème} Adjoint au Maire, rejoint la salle des séances.

N° 7 - Demandes de subventions

a) Banque alimentaire

Le Maire informe que la Banque Alimentaire du Haut-Rhin sollicite la Commune pour le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

.../...

b) Association de la prévention routière

Le Maire informe que l'Association de la Prévention Routière de Colmar sollicite la Commune pour le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N° 8 - Ligne haute-tension

Le Maire informe le Conseil que les démarches entreprises avec le Syndicat d'électricité et Enedis pour l'enfouissement de la ligne haute tension HTA de 20 KV (alimentation principale et unique du village) vont permettre la réalisation des travaux au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

La localisation des travaux se situe à partir de la limite intercommunale avec Husseren, jusqu'au transformateur de la gare routière.

La participation financière de la Commune s'élèvera au maximum à 25 % HT du montant total engagé.

Interrogé à ce sujet, le Conseil, unanimement,

APPROUVE la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

N° 9 - Vente de terrain

Le Maire informe le Conseil d'une demande d'un particulier qui se porterait acquéreur du terrain sis 22 Grand'Rue, cadastré section 1 parcelles 40, 41 et 42 au prix de 5 000 € l'are constructible.

La surface constructible pour un centre de village permettrait à la Commune de récupérer au maximum 60 000 €.

.../...

Considérant que les dépenses engagées pour l'acquisition et la démolition de l'habitation ont représenté 130 000 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable quant à la demande d'achat du terrain sis 22 Grand'Rue.

N° 10 - Demande de bois pour le bûcher

Le Maire informe l'Assemblée, que les conscrits de la Commune, sollicite l'attribution de bois nécessaire à la construction du bûcher 2017.

La crémation du bûcher est prévue le 24.06.2017.

Le Conseil, interrogé à ce sujet,

DECIDE d'octroyer, aux Conscrits, le bois nécessaire à la construction du bûcher 2017.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Vœux du Maire
La salle sera préparée le samedi 21 janvier à 10h00.
- Invitation au Concert du Nouvel an
Le Maire donne lecture d'une invitation du Conseil de Fabrique au Concert du Nouvel An qui se déroulera le dimanche 29 janvier à 16h00 à l'Eglise de Mollau.
- Invitation du Club Vosgien
Le Maire donne lecture d'une invitation du Club Vosgien à une conférence-débat dont le thème est : Forêt/Agriculture/Faune sauvage : quel équilibre ? qui aura lieu le vendredi 3 février 2017 à 20h00 au CAP à Saint-Amarin.

- Calendrier des permanences des déchets verts
La feuille des plannings de permanences des déchets verts est distribuée aux Conseillers afin de pouvoir réaliser au plus vite le calendrier 2017.
- Cagnotte de fin de mandat
Une cagnotte pourrait être mise en place jusqu'en fin de mandat afin de partir en WE tous ensemble. Cette idée ne semble pas unanime... A revoir ultérieurement...
- Prochain Conseil Municipal : le 02 mars 2017 à 19h30.

Clôture de la séance à 23h00.